



Mémoire Politique jeunesse 2015-2030

Déposé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Août 2015

Crédits

Contenu : Marie-Eve Ducharme, Coordonnatrice de l'AJRJ

Jacynthe Thériault, Travailleuse de rue pour l'AJRJ

Rédaction : Azadeh Lessard, Marie Eve Gauthier, Marie-Eve Ducharme et Jacynthe Thériault

Correction et mise en page : Marie Eve Gauthier et Marie-Eve Ducharme

Présentation de l'organisme

À la suite d'une concertation du milieu et d'un sondage mené par la direction de la santé publique sur les priorités d'intervention dans le secteur jeunesse (12-30 ans), il a été constaté que certains jeunes n'étaient pas rejoints par les services déjà en place. Les observations faites durant l'année 1993 ont d'autant plus révélé le besoin criant de mettre sur pied un organisme dédié à l'intervention de rue à Joliette. Conséquemment, en 1994, l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette voit le jour. Dès lors, l'organisme s'est donné comme objectif de promouvoir la santé et de prévenir la toxicomanie en offrant une relation d'aide « ambulante » qui va au-devant des jeunes en situation difficile et qui tente prioritairement de les amener à un mieux-être.

Type de services offerts : Le travail de rue est compris dans une approche globale. Il s'agit d'une pratique qui s'adapte en continu aux besoins et aux réalités de la jeunesse. Les travailleurs de rue sont donc amenés à intervenir dans les endroits où les jeunes se retrouvent, par exemple dans les parcs, dans les écoles, dans la rue, au centre-ville, etc. Comme les jeunes de la rue se retrouvent souvent en opposition avec toute forme d'autorité ou d'encadrement, la pratique de travail de rue constitue un moyen efficace pour les rejoindre et leur permettre d'avoir accès aux différentes ressources afin de répondre à leurs besoins. Le travailleur de rue mise sur une approche volontaire et les mécanismes d'intervention sont nombreux :

- ✓ Éthique et confidentialité;
- ✓ Approche humaniste;
- ✓ Intervention sur le terrain;
- ✓ Écoute et soutien :
- ✓ Prévention de comportements à risque;
- ✓ Approche en réduction des méfaits;
- ✓ Références et accompagnements personnalisés;
- ✓ Empowerment;

Population visée : Nous intervenons auprès des personnes principalement âgées entre 12 et 30 ans, directement dans leurs milieux de vie et de socialisation. Même nous sommes *l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette*, notre intervention vise les jeunes et les moins jeunes de tous les milieux, qu'ils soient « dans la rue » ou non. Les personnes aux prises avec des difficultés de tout ordre ou qui ressentent simplement le besoin de se confier à un adulte significatif peuvent faire appel au service des travailleurs de rue. Il arrive également que nous intervenions auprès de parents.

Territoires couverts : Territoire de la Ville de Joliette et territoire de la Municipalité de St-Charles-Borromée.

Mission et nature des activités

La mission de l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette

Notre mission vise à offrir une relation d'aide et de soutien qui va au-devant des jeunes en situation difficile et qui tente de les amener à un mieux-être. À l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette, nous nous engageons à réaliser une intervention hautement éthique et de qualité. Nous poursuivons sans cesse notre réflexion sur la pratique du travail de rue pour être en mesure de procurer des services adéquats qui respectent l'unicité de chaque individu. L'organisme veut par le fait même réfléchir sur la pratique de travail de rue et la baliser ainsi que documenter le savoir-faire et l'impact réel de ce travail sur les jeunes et les partenaires.

Objectifs spécifiques

Les objectifs que nous poursuivons en travail de rue avec les jeunes sont les suivants:

- ✓ Établir une relation significative dans le respect du rythme, des choix, du style et des valeurs des personnes;
- ✓ Faire de la prévention dans différents domaines et informer sur des sujets tels que la sexualité, les ITSS, l'emploi, le système juridique, etc.;

- ✓ Accroître la concertation des ressources jeunesse du milieu;
- ✓ Mettre en contact (par référence ou par accompagnement personnalisé) les jeunes qui vivent des difficultés d'adaptation avec les ressources et leur milieu;
- ✓ Dépister des aidants naturels, accroître leurs habiletés et les soutenir dans leurs actions;
- ✓ Acquérir une connaissance des conditions de vie des jeunes et de leur milieu en se tenant à l'avant-garde des nouvelles réalités jeunesse;
- ✓ Servir de lien de démystification entre la rue, le jeune et sa famille.

Nos actions :

Notre rôle consiste à développer une relation privilégiée avec des jeunes en difficulté en leur offrant une présence et une écoute, ainsi qu'en les secondant dans leurs recherches de mieux-être. Nous croyons certainement qu'en se forgeant un sentiment de compétences personnelles, ils seront mieux outillés pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent. Bien que le travail de rue occupe un créneau délaissé dans la panoplie des pratiques sociales, il permet néanmoins d'entrer en contact avec des jeunes autrement inaccessibles, des jeunes que les services sociaux n'arrivent pas à rejoindre. Nous sommes conscients que plusieurs d'entre eux ont dû rencontrer une multitude de professionnels au cours de leur vie. À cause de ces rapports relationnels souvent imposés et malheureusement trop fréquents ou décevants, ils ont vécu plusieurs échecs en plus de faire face à de nombreux préjugés, ce qui a contribué à accentuer la faible estime qu'ils avaient d'eux-mêmes dans la majorité des cas. Comme ces jeunes n'accordent pas leur confiance aisément, les travailleurs de rue évitent de les stigmatiser davantage en adaptant leur pratique à cette réalité. Conséquemment, la pratique du travail de rue demande un savoir-faire particulier, mais avant toute chose, un savoir-être à toute épreuve. C'est une pratique de cœur où essentiellement le travailleur est appelé à regarder l'autre pour ce qu'il est, un être humain à part entière. Le développement d'une relation significative demande du temps et de la patience. C'est ce lien privilégié avec les jeunes qui nous permet de mobiliser leur potentiel à l'atteinte de leurs objectifs de vie.

Les liens créés avec ces jeunes nous donnent accès à des confidences, privilège qui nous octroie la possibilité faire de la sensibilisation, du renforcement positif, du soutien relationnel ou à la démarche, de la prévention ainsi que de l'information. Ces liens de confiance nous amènent également à faire des références personnalisées et des accompagnements vers les ressources adaptées à leur réalité. Ces jeunes, souvent en situation de désaffiliation sociale, viennent briser un isolement et reconstruire leur réseau social. Parmi les nombreuses difficultés qu'ils ont vécues, on compte : la précarité des revenus, le décrochage scolaire, la toxicomanie, la prostitution, les ITSS, ainsi que des problèmes de logement, d'itinérance, de santé mentale et physique, d'employabilité et de violence. Les jeunes ont de multiples défis à relever et ils nous interpellent pour des problématiques variées et pour lesquelles ils n'ont pas trouvé de réponse adéquate. Ces jeunes sont marginalisés, ils se sentent exclus et différents. Parfois, ils contribuent eux-mêmes à cette exclusion.

Chaque jeune est unique et il a une histoire qui lui est propre. Les premiers contacts avec un jeune nous amènent aux premières rencontres avec sa souffrance. Cette souffrance qui conduit souvent à des comportements autodestructeurs. Notre premier rôle est d'être à l'écoute de cette souffrance et de tenter de l'apaiser. Nous travaillons dans le respect de l'individu, dans son unicité, mais également dans sa complexité.

L'infiltration de certains milieux s'inscrit dans une perspective de prévention, ce qui nous permet d'informer les jeunes sur les différentes ressources disponibles. Donc, lorsque le besoin de recourir à ces dernières se fera sentir, certains repères auront déjà été identifiés.

Mise en contexte :

Datant de 2001, la politique jeunesse est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ayant le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien et comme le commandent nos valeurs sociales et notre souci d'équité, nous nous devons d'explorer la situation au-delà des axes prédéterminés par le gouvernement. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent, et ce, à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils trouvent leur légitimité première dans la société civile tout comme dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement dans la communauté et de leur identification à celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence afin de s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans préjugés et principalement ancrés dans le milieu de vie des jeunes. Cette approche permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la consultation et de produire ce mémoire. Il expose des principes et recommandations qui représentent les besoins et les réalités de cette jeunesse trop souvent oubliée. Le contenu se veut un incitatif au gouvernement à considérer les enjeux des jeunes aux parcours de vie atypiques, et ce, afin que chaque jeune québécois se sente interpellé et inclus dans notre société. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement

membres, nous sommes d'avis que les institutions publiques et gouvernementales, de même que les organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.

Principes directeurs et recommandations :

Principe no 1 : Adapter les programmes d'employabilité pour les jeunes en difficulté.

Les jeunes en difficulté sont confrontés à plusieurs obstacles qui les empêchent de réintégrer les structures de la société, car le retour aux études, le travail, l'aide financière de dernier recours et l'accessibilité à un logement sont conditionnels les uns aux autres. Les jeunes se retrouvent souvent sans papiers et pièces d'identité (acte de naissance, numéro d'assurance sociale, etc.). Ils se trouvent alors en situation de précarité et d'illégalité. Ces jeunes deviennent très à risque d'exploitation et trouveront souvent des moyens plus ou moins légaux pour subvenir à leurs besoins de base.

Nous tenons à mentionner que la situation est encore plus critique pour les jeunes âgés de 16-17 ans. Ce groupe est peu rejoint par les programmes d'employabilité, car les conditions et les exigences ne tiennent pas compte de leur réalité. Ils n'ont pas accès à l'aide financière de dernier recours et les subventions octroyées aux plateaux de travail sont insuffisantes pour assurer la rémunération adéquate des participants. Pourtant, la participation à ces plateaux de travail développe des aptitudes et des attitudes favorables à la réinsertion sociale en plus de leur permettre de s'intégrer dans un milieu de travail et de poursuivre la reconstruction de leur réseau.

Par manque de ressources, les programmes d'employabilité n'accordent pas de deuxième chance aux participants qui abandonnent. Il est important de comprendre que les jeunes en difficulté vont effectuer des progrès qui seront suivis, parfois, de reculs. C'est un travail constant pour aller de l'avant.

Par conséquent, l'AJRJ soumet au gouvernement **les recommandations** suivantes :

- ✓ Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté;

- ✓ Accorder une seconde chance de réinsertion dans les programmes d'employabilité;
- ✓ Établir des partenariats avec les organismes communautaires afin de travailler en continuum au niveau de la réinsertion sociale;
- ✓ S'abstenir de changer la mission ou les projets en cours pour privilégier les liens de confiance établis entre les jeunes et les intervenants;
- ✓ Faciliter l'accès aux papiers d'identité (gratuité) dans le but de diminuer le nombre de jeunes en situation d'illégalité.

Principe no 2 : Adapter les programmes scolaires et de formations pour les jeunes en difficulté.

Les programmes scolaires ne répondent pas toujours aux besoins des jeunes qui désirent effectuer un retour à l'école. Souvent, ces derniers sont trop faiblement scolarisés pour intégrer les programmes scolaires donnés aux adultes. Leur retour est compromis et ils seront reconnus comme ayant des difficultés d'apprentissage.

Actuellement, les programmes proposés sont principalement des formations professionnelles (DEP) orientées vers des métiers prolétaires. De surcroît, elles ne sont offertes qu'aux jeunes qui sont près de l'obtention de leur diplôme d'études secondaires.

Par conséquent, l'AJRJ émet les **recommandations** suivantes au gouvernement :

- ✓ Offrir des programmes scolaires aux jeunes qui désirent effectuer un retour à l'école, particulièrement à ceux qui sont faiblement scolarisés;
- ✓ Adapter les structures scolaires en fonction des besoins particuliers des jeunes en difficulté;
- ✓ Revoir les programmes de formation afin qu'ils soient moins axés sur des métiers prolétaires;

- ✓ Organiser des séances d'information dans les écoles et dans les institutions pour familiariser les membres du personnel aux enjeux des jeunes en difficulté.
- ✓

Principe no 3 : Améliorer l'accès aux services de santé et services sociaux

L'Association pour les jeunes de la rue de Joliette travaille de façon constante à mettre en place des ententes de partenariats avec les différents intervenants du milieu. Il est primordial qu'il existe des passerelles entre le milieu communautaire et le réseau public.

L'urgence des besoins et les listes d'attente interminables représentent une des difficultés majeures; le problème est d'autant plus important lorsqu'il est question de faire des suivis auprès de personnes aux prises avec des troubles de santé mentale. En effet, leur condition nécessite une réponse immédiate et un suivi spécifique. Or, l'accès à un médecin de famille demeure ardu, ce qui complique la consultation de médecins spécialistes. De plus, les listes d'attente dans les groupes de soutien peuvent atteindre deux ans, ce qui représente un délai trop long pour leur venir en aide de manière adéquate.

Par conséquent, l'AJRJ soumet **les recommandations** suivantes :

- ✓ Établir de solides ententes de partenariat entre les différentes instances du réseau public et les organismes communautaires qui travaillent avec les jeunes en difficulté;
- ✓ Développer des ressources adaptées aux besoins immédiats des jeunes;
- ✓ Instaurer des ateliers de démystification sur la santé mentale accessibles à tous les intervenants du milieu.

Conclusion :

L'Association pour les jeunes de la rue de Joliette travaille depuis 21 ans à promouvoir la santé et à prévenir la toxicomanie, par une relation d'aide « ambulante », qui va au-devant des jeunes en difficulté. Nous avons pris l'initiative de rédiger ce mémoire quant à la future politique jeunesse du Québec, puisque notre organisme souhaite être la voix de ces jeunes qui ne sont pas représentés dans le livre blanc. Nous saluons les démarches entreprises et les programmes que le gouvernement souhaite mettre de l'avant, mais nous croyons fermement que la future politique jeunesse ne cadre pas avec les besoins réels de ces jeunes. Par conséquent, nous croyons que l'État québécois aurait intérêt à adapter ses programmes, ses services et les différentes mesures à l'endroit des jeunes en difficulté, ceux qui, comme on dit, sont en marge du système actuel.

Nous proposons, dans ce mémoire, une multitude de recommandations afin d'enrichir la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu'il est à l'avantage de la société québécoise d'adopter ces mesures.

Voici un rappel de **nos recommandations** :

- ✓ Augmenter le nombre de plates-formes de travail pour réinsérer les jeunes en difficulté;
- ✓ Accorder une seconde chance de réinsertion dans les programmes d'employabilité;
- ✓ Établir des partenariats avec les organismes communautaires afin de travailler en continuum au niveau de la réinsertion sociale;
- ✓ S'abstenir de changer la mission ou les projets en cours pour privilégier les liens de confiance établis entre les jeunes et les intervenants;
- ✓ Faciliter l'accès aux papiers d'identité (gratuité) dans le but de diminuer le nombre de jeunes en situation d'illégalité;
- ✓ Offrir des programmes scolaires aux jeunes qui désirent effectuer un retour à l'école, particulièrement à ceux qui sont faiblement scolarisés;

- ✓ Adapter les structures scolaires en fonction des besoins particuliers des jeunes en difficulté;
- ✓ Revoir les programmes de formation afin qu'ils soient moins axés sur des métiers prolétaires.
- ✓ Organiser des séances d'information dans les écoles et dans les institutions pour familiariser les membres du personnel aux enjeux des jeunes en difficulté.
- ✓ Établir de solides ententes de partenariat entre les différentes instances du réseau public et les organismes communautaires qui travaillent avec les jeunes en difficulté;
- ✓ Développer des ressources adaptées aux besoins immédiats des jeunes;
- ✓ Instaurer des ateliers de démystification sur la santé mentale accessibles à tous les intervenants du milieu.